NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Affaire no: MICT-13-38-T

Date: 10 janvier 2023

**FRANÇAIS** 

Original: Anglais

## LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Composée comme suit : M. le Juge Iain Bonomy, Président

M. le Juge Mustapha El Baaj

M<sup>me</sup> la Juge Margaret M. deGuzman

Assistée de : M. Abubacarr M. Tambadou, Greffier

Décision rendue le : 10 janvier 2023

LE PROCUREUR

c.

FÉLICIEN KABUGA

**DOCUMENT PUBLIC** 

# DÉCISION RENDUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 E) DU RÈGLEMENT

### Le Bureau du Procureur

### Le Conseil de Félicien Kabuga

M. Serge Brammertz M. Rashid S. Rashid M. Rupert Elderkin  $\begin{aligned} &M. \ Emmanuel \ Altit \\ &M^{me} \ Françoise \ Mathe \end{aligned}$ 

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (respectivement, la « Chambre de première instance » et le « Mécanisme ») saisie de la présente espèce<sup>1</sup>,

**ATTENDU** que le Président du Mécanisme a désigné la Juge Elizabeth Ibanda-Nahamya en tant que juge et la Juge Margaret M. deGuzman en tant que juge de réserve de la Chambre de première instance en l'espèce<sup>2</sup>,

VU le décès de la Juge Elizabeth Ibanda-Nahamya le 5 janvier 2023,

**VU** le rôle important joué par la Juge Elizabeth Ibanda-Nahamya dans la justice pénale internationale et ses contributions inestimables aux travaux de la Chambre de première instance en l'espèce,

**ATTENDU** que l'article 19 E) du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement ») dispose que le procès doit se poursuivre avec le juge de réserve, remplaçant le juge qui ne peut continuer à siéger,

#### PAR CES MOTIFS,

**DIT** que, conformément à l'article 19 E) du Règlement, le procès se poursuivra avec la Juge Margaret M. deGuzman, qui a remplacé la Juge Elizabeth Ibanda-Nahamya.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 10 janvier 2023 La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre de première instance

/signé/

Iain Bonomy

[Sceau du Mécanisme]

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Ordonnance portant remplacement d'une juge et désignation d'une juge de réserve, 26 août 2022 (« Ordonnance du 26 août 2022 »), p. 1 et 2. Voir aussi Ordonnance portant désignation d'une Chambre de première instance, 1<sup>er</sup> octobre 2020 (« Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 »), p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, p. 1; Ordonnance du 26 août 2022, p. 1 et 2.